



**Bruxelles, le 20 juillet 2015
(OR. en)**

10995/15

**CFSP/PESC 414
COPS 231
ENER 282
ENV 491
COMER 103
CLIMA 83**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 20 juillet 2015

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 10993/15 CFSP/PESC 413 COPS 230 ENER 281 ENV 490 COMER 102
CLIMA 82

Objet: Conclusions du Conseil sur la diplomatie énergétique

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la diplomatie énergétique, adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 20 juillet 2015.

Conclusions du Conseil sur la diplomatie énergétique

Conseil des affaires étrangères du 20 juillet 2015

1. La communication du 25 février 2015 intitulée "Cadre stratégique pour une Union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique" et les conclusions du Conseil européen des 19 et 20 mars 2015 ont pris acte de l'importance que revêt la dimension extérieure de l'Union de l'énergie. Les objectifs de l'Union de l'énergie ne peuvent être atteints que si les dimensions interne et externe de la politique énergétique, notamment un marché intérieur de l'énergie pleinement opérationnel, se renforcent mutuellement.
2. Les objectifs stratégiques de l'UE définis dans le cadre de l'Union de l'énergie devraient être soutenus par une action cohérente de l'UE en matière de politique étrangère et énergétique, en tenant compte de l'évolution de la situation géopolitique. Le Conseil, conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre de l'Union de l'énergie, et s'appuyant sur l'actuelle politique étrangère de l'UE en matière de diplomatie climatique et énergétique, accueille avec satisfaction le plan d'action qui figure en annexe concernant la diplomatie énergétique de l'UE, présenté conjointement par la haute représentante et la Commission, en tant que base pour la suite des travaux. Il réaffirme en outre le droit des États membres de décider de leur propre bouquet énergétique.

Le Conseil invite la haute représentante et la Commission à assurer le suivi du plan d'action concernant la diplomatie énergétique de l'UE, en étroite concertation et coordination avec les États membres et dans le respect des compétences et des rôles de chacun, tels qu'ils sont définis dans les traités.

3. En particulier, le Conseil invite la haute représentante et la Commission à renforcer les orientations stratégiques dans le domaine de la diplomatie énergétique, tout en veillant à la cohérence avec la diplomatie de l'UE en matière de climat, notamment en associant régulièrement le Conseil et ses instances préparatoires concernées, à appuyer l'établissement de nouvelles relations de coopération et de dialogue dans le domaine de l'énergie ou le renforcement des relations existantes, notamment pour soutenir les efforts de diversification consentis par l'UE, ainsi que les initiatives en faveur de la viabilité des marchés de l'énergie, à soutenir la réalisation des objectifs consistant à renforcer l'architecture énergétique mondiale ainsi que les initiatives multilatérales et, enfin, à présenter des propositions spécifiques concernant des messages communs de l'UE en matière de diplomatie énergétique afin de renforcer la capacité de l'UE à parler d'une seule voix, dans le plein respect des règles et de la composition des organisations internationales.

4. Le Conseil estime que les points suivants sont prioritaires pour assurer le suivi du plan d'action:

Concernant la diversification des sources, des fournisseurs et des itinéraires d'approvisionnement: le soutien diplomatique devrait porter principalement sur le corridor Sud pour le gaz, le Caucase du sud et l'Asie centrale, le potentiel stratégique de la région de la Méditerranée orientale, la coopération euro-méditerranéenne dans le secteur énergétique dans le cadre du voisinage méridional, la région du Moyen-Orient au sens large, ainsi que les énergies nouvelles dans les Amériques, en Afrique et en Australie, y compris le potentiel du gaz naturel liquéfié (GNL).

Concernant les partenariats et les dialogues dans le domaine de l'énergie: il conviendrait de recourir aux instruments et aux canaux de communication de la politique étrangère pour ouvrir des possibilités de coopération avec des pays de production et de transit de plus en plus importants, notamment des pays voisins, en tenant compte de la nécessité d'assurer, conformément aux pourparlers trilatéraux en cours, l'approvisionnement énergétique à long terme de l'Ukraine et le transit de l'énergie par ce pays, également dans le contexte d'éventuels nouveaux projets d'infrastructures, et de renforcer la Communauté de l'énergie, y compris en promouvant auprès de tous ses membres des réformes dans le secteur énergétique, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique, ainsi qu'avec les grands partenaires de longue date de l'UE, par exemple les États-Unis, la Norvège et le Canada, et d'autres interlocuteurs de premier plan, tels que la Chine, l'Inde, le Brésil et d'autres grands pays, surtout ceux qui sont recensés dans le cadre stratégique de l'Union de l'énergie. Lorsque les conditions seront propices, l'UE reformulera en conséquence ses rapports avec la Russie dans le domaine énergétique, sur la base de conditions équitables en matière d'ouverture du marché, de concurrence loyale, de protection de l'environnement et de sécurité, dans l'intérêt mutuel des deux parties.

Les partenariats et les dialogues dans le secteur de l'énergie devraient être compatibles avec les objectifs concernés de la politique étrangère et extérieure, y compris en matière climatique, et promouvoir des technologies sûres et durables permettant de réduire les émissions de carbone et d'augmenter l'efficacité énergétique, y compris pour créer des débouchés commerciaux pour les entreprises de l'UE. Ils devraient également garantir le maintien de la souveraineté des États membres ainsi que de leurs droits souverains d'explorer et de développer leurs ressources naturelles.

Concernant la sûreté nucléaire: l'UE reste déterminée à promouvoir les normes les plus rigoureuses ainsi qu'une amélioration continue de ces normes dans les pays tiers.

Concernant l'architecture énergétique et les initiatives multilatérales dans ce secteur:

La diplomatie énergétique de l'UE devrait appuyer les relations stratégiques au moyen d'une architecture énergétique adaptée et des démarches multilatérales importantes en la matière, par exemple les initiatives prises par le G7, le G20 et les Nations unies dans ce secteur, y compris l'action SE4ALL et les objectifs de développement durable pour l'après-2015, l'initiative d'association de l'Agence internationale de l'énergie, la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie ainsi que le processus de sensibilisation mené dans ce cadre, et enfin les efforts déployés par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) pour promouvoir les énergies renouvelables.

5. Le Conseil invite la haute représentante et la Commission à rendre compte régulièrement des progrès réalisés quant au suivi du plan d'action concernant la diplomatie énergétique de l'UE.

Plan d'action concernant la diplomatie énergétique de l'UE

1. Renforcer les orientations stratégiques grâce à une participation régulière à haut niveau
 - Le Conseil des affaires étrangères continuera de consacrer régulièrement des débats stratégiques à la diplomatie énergétique pour renforcer l'analyse commune et permettre de prendre des mesures et d'envoyer des messages décidés d'un commun accord, en vue notamment de soutenir la dimension extérieure de l'Union de l'énergie.
 - Pour faciliter la participation du Conseil des affaires étrangères, des documents destinés à orienter le débat peuvent être rédigés sur de grandes questions énergétiques qui pourraient bénéficier d'un soutien diplomatique solide et unifié de la part de l'UE, ainsi que sur les évolutions de la situation énergétique mondiale ayant d'importantes répercussions géopolitiques et en matière de politique étrangère. Ces mesures devraient prendre en considération l'éventail complet des instruments de politique étrangère, les objectifs en matière de climat, l'achèvement du marché intérieur, les objectifs relatifs au rapprochement des marchés, la coopération en matière de recherche, le commerce ainsi que les instruments liés à l'aide au développement.

2. Établir et renforcer la coopération et les dialogues dans le domaine de l'énergie
 - Il convient de poursuivre les travaux pour renforcer les relations de coopération et de dialogue existantes dans le domaine de l'énergie et en créer de nouvelles avec des États ou des régions producteurs de plus en plus importants, des États ou des régions de transit, des pays voisins ainsi que les principaux partenaires stratégiques et interlocuteurs mondiaux et régionaux. Pour autant que les conditions le permettent, l'UE pourrait en outre envisager de reformuler ses rapports avec la Russie dans le domaine énergétique.

- La politique étrangère devrait accorder tout particulièrement la priorité aux partenaires et aux initiatives revêtant une importance cruciale pour les efforts de l'UE visant à renforcer la diversification des sources d'énergie, de l'approvisionnement et des itinéraires d'approvisionnement de l'UE recensés dans la communication sur l'Union de l'énergie, en particulier dans notre voisinage (par exemple, le corridor gazier sud-européen, la coopération euro-méditerranéenne dans le secteur énergétique, la région de la Méditerranée orientale, la Communauté de l'énergie). Elle devrait également sous-tendre les initiatives qui promeuvent des marchés énergétiques durables dans des pays partenaires et dans des pays tiers clés, sur la base du savoir-faire de l'UE recourant à des technologies et à des solutions système sûres et durables à faibles émissions de carbone, notamment des initiatives comme le Pacte des maires et les villes intelligentes.
- Les efforts en matière de politique étrangère devraient également se concentrer sur la création de débouchés commerciaux dans et avec les pays tiers, notamment en sensibilisant les pays tiers au leadership de l'UE dans les technologies énergétiques et en aidant à promouvoir l'exportation des technologies énergétiques et du savoir-faire, en particulier les technologies sûres et durables à faibles émissions de carbone contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'économie mondiale, notamment les technologies dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Il convient d'assurer l'entière cohérence des dialogues sur l'énergie avec les dialogues politiques et de sécurité liés, avec le plan d'action relatif à la diplomatie en matière de climat ainsi qu'avec d'autres instruments de politique extérieure comme l'aide au développement et le commerce. Les dialogues sur l'énergie devraient, le cas échéant, comprendre des discussions sur les évolutions mondiales et régionales en matière de sécurité énergétique, en tenant si possible compte des particularités et des engagements pertinents existants des États membres de l'UE.
- Les ressources et les instruments financiers pertinents comme l'instrument européen de voisinage, l'instrument d'aide de préadhésion, l'instrument de partenariat et l'instrument de financement de la coopération au développement/les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent pourraient être utilisés pour soutenir au cas par cas les dialogues sur l'énergie et les initiatives diplomatiques. Des projets spéciaux pourraient être développés dans le cadre de ces instruments pour permettre d'apporter un soutien spécialisé ciblé aux dialogues sur l'énergie, aux négociations commerciales, aux politiques de diversification énergétique et à la promotion de la transformation des systèmes énergétiques en économies à faibles émissions de carbone.

3. Soutenir les efforts visant à renforcer l'architecture énergétique mondiale et les initiatives multilatérales
- Les efforts devraient être renforcés pour parvenir à des positions communes de l'UE dans les institutions multilatérales et les cadres multilatéraux dans le secteur énergétique.
 - Un soutien particulier devrait être accordé au renforcement des institutions et des initiatives multilatérales existantes dans le secteur énergétique qui ont un impact important sur la politique étrangère. Ces efforts pourraient comprendre le soutien à la modernisation de la Charte de l'énergie, à l'initiative d'association de l'AIE, à la réforme de la Communauté de l'énergie, à la poursuite de la croissance de l'IRENA ainsi qu'aux initiatives pertinentes au sein du G7/G20 et des Nations unies (par exemple SE4ALL), y compris les objectifs de développement durable pour l'après-2015.
 - Il convient également d'assurer la cohérence de la politique étrangère avec les initiatives en matière d'énergie pour soutenir un système de gouvernance mondial stable, favorable à la concurrence et durable pour le commerce et l'investissement dans le domaine énergétique dans des cadres bilatéraux ou multilatéraux (par exemple accords de libre-échange, OMC).
4. Renforcer les messages communs et les capacités en matière de diplomatie énergétique
- Des efforts systématiques devraient être faits pour que l'UE parle d'une seule voix sur les grandes questions énergétiques dans les relations bilatérales et dans les cadres multilatéraux.
 - Les travaux du réseau d'experts en matière de diplomatie énergétique devraient se poursuivre en vue de fournir une plateforme pour les échanges sur la diplomatie énergétique.
 - Les travaux du réseau d'experts en matière de diplomatie énergétique devraient se poursuivre en vue de fournir une plateforme pour les échanges sur la diplomatie énergétique. Il convient d'assurer la coordination avec d'autres groupes concernés (par exemple le groupe stratégique pour les relations internationales en matière d'énergie) afin d'exploiter les synergies et d'éviter les doubles emplois.

- Les experts en matière de diplomatie énergétique de l'UE assureront la coordination sur le terrain avec les experts chargés de la diplomatie en matière de climat et leurs réseaux en vue de renforcer la contextualisation et l'enchaînement appropriés des différents messages et des activités spécifiques d'information.
- Sur la base de l'exercice en cours de cartographie de la diplomatie énergétique de l'UE, les recommandations devraient permettre d'améliorer la cohérence et l'efficacité des capacités des institutions de l'UE et des États membres de l'UE en matière de diplomatie énergétique, par exemple grâce à des mesures visant à améliorer le partage d'informations et la diffusion d'informations à destination et en provenance des délégations/ambassades dans les pays tiers ainsi que d'autres éléments pour approfondir la coopération énergétique avec les pays tiers.
- Il convient de renforcer davantage et d'encourager l'interaction avec les groupes de réflexion indépendants, le monde universitaire et l'industrie énergétique afin que les répercussions politiques des évolutions et des tendances dans le domaine de l'énergie soient mieux comprises.
- Il convient de chercher à établir une coordination étroite avec les institutions financières internationales (en particulier la BEI, la BERD) en ce qui concerne la préparation et le financement des projets d'infrastructures énergétiques dans les États membres et les pays voisins.

Le plan d'action concernant la diplomatie énergétique devrait être mis en œuvre par la haute représentante, la Commission et les États membres de l'UE, conformément à leurs rôles et mandats respectifs fixés par les traités.